



Raccordement électrique sur voie privée

Par Illaa

Bonjour,

Dans la cadre de la réhabilitation de notre maison, nous devons nous raccorder au poteau électrique le plus proche, qui se situe sur une voie de passage appartenant à notre voisin.

Suite à un RDV avec ce voisin et un sous traitant d'Enedis (en charge des travaux), notre voisin a fait savoir qu'il s'opposerait à ce raccordement car il nécessite de creuser sur 15m dans sa voie de passage (et donc le long de mon pignon).

Le sous traitant d'Enedis a alors évoqué la possibilité d'une extension de réseau, en partant d'un autre poteau, mais dont le coût est nettement plus élevé.

Existe-t-il des recours permettant de réaliser les travaux en raccordement malgré le refus de mon voisin ? Quelle serait la procédure à suivre ?

Merci,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le chemin est réellement privé (avez-vous vérifié ?)

vous ne pouvez pas obliger le voisin à accepter ces travaux ni la servitude de passage des réseaux.

Votre maison n'avait donc pas d'électricité jusqu'à présent ?

Par Illaa

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Il s'agit d'un ancien bâtiment qui n'a jamais été habité, et n'est donc pas raccordé.

Comment vérifier si la chemin lui appartient (cadastre ?) ?

Merci,

Par yapasdequoi

lire ici

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759[/url]

Par isernon

bonjour,

si la parcelle sur laquelle est implantée votre bâtiment n'est pas enclavée, vous ne pouvez pas contraindre votre voisin à vous autoriser le câble électrique dans sa propriété surtoit s'il existe une autre solution.

avant d'acheter ce bien, vous ne vous êtes pas posé la question de son alimentation électrique.

salutations